



REGLEMENT PERISCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE 2024-2025

Ces services sont organisés par la municipalité, toutes les inscriptions se font par le portail famille : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieDeEnval63530/accueil>

TARIFS

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal. (Voir grille des tarifs ci-jointe). Afin de calculer le tarif applicable à chaque famille, il est indispensable de nous indiquer votre numéro d'allocataire pour nous permettre d'obtenir votre Quotient Familial auprès de la CAF. Le secrétariat de mairie réactualise les quotients familiaux une fois par an, en septembre.

Les familles non-allocataires doivent fournir leur avis d'imposition N-2 ou une attestation MSA. Pour les familles extérieures à la commune dont les enfants sont scolarisés à l'école d'Enval :

- les tarifs des **temps périscolaires des matin, midi et soir** ne sont pas soumis à l'application du quotient familial. Elles se verront appliquer les tarifs de la tranche 5.
- des tarifs spécifiques pour l'accueil de loisirs ont été créés.

En cas de refus de fournir l'un de ces éléments, le tarif de la tranche la plus haute sera appliqué.

FONCTIONNEMENT

Les inscriptions aux différents services se font sur le portail famille, à l'année ou occasionnellement. <https://portail.berger-levrault.fr/MairieDeEnval63530/accueil>

RESTAURATION ET ANIMATION - Les jours d'école : 11 h 45-13h 45

Dates pour inscrire votre enfant

Inscriptions à l'année	Avant le 31 juillet 2024
Inscriptions pour les rentrées	10 jours avant
Inscriptions pour le lundi	Avant le mercredi soir
Inscriptions pour le mardi	Avant le jeudi soir
Inscriptions pour le mercredi	Avant le dimanche soir
Inscriptions pour le jeudi	Avant le lundi soir
Inscriptions pour le vendredi	Avant le mardi soir
Inscriptions pour les petites vacances	15 jours avant les vacances
Inscriptions pour les grandes vacances	1 mois avant

Toutes les absences doivent être signalées avant 9h par mail à clsh.ental@gmail.com. Seuls les repas non-pris et justifiés par un certificat médical envoyé sous 48h ne seront pas facturés. Toute annulation de dernière minute sans mail avant 9h sera intégralement facturée.

Les absences pour grève de professeurs et/ou personnel communal ne seront pas facturées

Allergies et serviettes

- Les parents dont les enfants sont allergiques à un aliment doivent impérativement le signaler par mail à clsh.erval@gmail.fr le plus tôt possible pour mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et si besoin fournir un panier repas.
- Serviettes de table : il est demandé aux familles de fournir une serviette de table en tissu marquée du nom de l'enfant. Celle-ci devra être apportée par l'enfant chaque lundi, et elle lui sera rendue chaque vendredi. Les enfants fréquentant la cantine occasionnellement devront apporter et rapporter leur serviette à chaque fois.

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN - les jours d'école : 7h30-8h20.

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR - les jours d'école : 16 h 30-18 h 30

L'accueil périscolaire se termine à 18h30. Nous vous demandons de respecter strictement cet horaire. En cas de non-respect, risque d'exclusion du service.

Tarif pour l'accueil périscolaire du matin et du soir : forfait mensuel.

Il n'est pas tenu compte, ni de l'heure d'arrivée, ni de l'heure de départ mais uniquement du nombre de jours de fréquentation : si votre enfant est venu moins de 5 jours dans le mois, vous serez facturés au nombre de jours de présence. Sinon, le tarif mensuel sera appliqué.

- Les inscriptions sont conseillées pour une meilleure organisation. Vous pouvez cependant modifier, ajouter ou annuler une réservation jusqu'à la veille sur le site BL Enfance ([Accueil | e-portail](#)) ou le jour même par message au 06.49.61.28.44.
- Le matin, l'arrivée se fait avant 8h20 et le soir, le départ se fait à partir de 17h.
- Les goûters sont à fournir par les familles et doivent être adaptés aux enfants (qualitativement et quantitativement).
- **Etude** : de 16 h 45 à 17 h 45 assurée par le corps enseignant pour tous les enfants du CP au CM2 uniquement les lundis et jeudis. Une feuille d'inscription sera distribuée par les enseignants en début d'année.

ACCUEIL DE LOISIRS - Les mercredis et vacances : 7h30-18h30

L'accueil de loisirs se termine à 18h30. Nous vous demandons de respecter strictement cet horaire. En cas de non-respect, risque d'exclusion du service.

Sont accueillis :

En priorité :

- 1) Tous les enfants scolarisés à l'école d'Enval ; 2) les enfants habitant Enval scolarisés ailleurs ; 3) les enfants extérieurs dont les grands-parents habitent à Enval (*Tarif extérieur*) ; 4) les enfants du personnel communal d'Enval, titulaire ou contractuel, sont accueillis comme habitants de la commune.

En fonction de l'effectif

- Les enfants extérieurs non scolarisés à Enval.

Le mercredi : de 7h30 à 18h30 pour tous les enfants âgés de 3 à 14 ans.

Inscription possible jusqu'au dimanche soir :

À la demi-journée sans repas	À la demi-journée avec repas	À la journée
------------------------------	------------------------------	--------------

Cette demande sera validée sur le portail famille. Merci de toujours bien **vérifier l'acceptation de votre demande sur votre portail famille**. Pour tout problème ou doute, ne pas hésiter à envoyer un mail

Les vacances : de 7h30 à 18h30 pour tous les enfants âgés de 3 à 14 ans.

Inscription à la journée uniquement.

Un accueil pour les enfants ayant un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ou un accompagnement MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) a été mis en place. Pour en bénéficier, faire une demande par mail à Mme Lefevre Galot. clsh.ental@gmail.com

- Les programmes sont disponibles sur le portail famille (<https://portail.berger-levrault.fr/MairieDeEnval63530/accueil>) et sur le site internet de la mairie (www.ental.fr)
- Les pique-niques et les goûters sont fournis par le centre de loisirs.
- **Fréquentation non programmée** : Si un enfant se présente sans réservation il peut être refusé si les effectifs du centre sont complets.

Dates d'ouverture pour les vacances :

- La 1^{ère} semaine des vacances de Toussaint : du lundi 21 au vendredi 26 octobre 2024
Réservation jusqu'au 6 octobre 2024
- La 1^{ère} semaine des vacances d'hiver : du lundi 24 au vendredi 28 février 2025
Réservation jusqu'au 9 février 2025
- La 1^{ère} semaine des vacances de printemps : du lundi 21 au vendredi 26 avril 2025
Réservation jusqu'au 6 avril 2025
- Au mois de juillet : du Lundi 7 juillet au vendredi 1^{er} août 2025
Réservation jusqu'au 8 juin 2025

Divers

MEDICAMENTS

La prise de médicaments est interdite, sauf dans les cas ci dessous :

- Lorsqu'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) a été élaboré avec le médecin scolaire.
- Sur la présentation d'une prescription médicale uniquement, les animateurs peuvent donner un traitement ponctuel.

Dans tous les cas, un enfant ne peut être en possession de médicaments lorsqu'il se trouve à l'école.

HOSPITALISATION :

En cas de blessure ou de maladie grave et subite, le personnel de l'école appliquera le protocole d'urgence qui est de prévenir les parents, les pompiers ou le SAMU.

- Dans le cas où l'enfant serait victime d'un accident durant son temps de présence dans l'un ou l'autre des accueils, les parents en seraient informés immédiatement.
- Si les parents ne peuvent pas être joints immédiatement, le responsable de l'accueil de loisirs prendra toutes les mesures commandées par l'urgence y compris, si nécessaire, l'hospitalisation de l'enfant.

DEPART DES ENFANTS :

Les enfants ne pourront quitter les locaux qu'accompagnés par les parents ou par des personnes autorisées sur le portail famille BL Enfance.

En cas d'empêchement, envoyer un mail avec l'identité de la personne venant récupérer votre enfant.

Dans le cas où les enfants rentrent seuls chez eux, une autorisation sur le portail famille BL Enfance est obligatoire.

ASSURANCE

L'assurance responsabilité civile est fortement recommandée.

L'assurance individuelle accident est obligatoire pour les sorties.

L'attestation fournie pour l'école sera valable pour les temps périscolaires.

Sylvie GERBE, Adjointe aux affaires scolaires

Christian MELIS, Maire

